

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CCI

Cahors, le 10 septembre 2021

Dépôt des candidatures du 23 au 30 septembre 2021

Les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie auront lieu **du mercredi 27 octobre 2021 au mardi 9 novembre 2021**, par vote électronique.

Les candidats à la Chambre de Commerce et d'Industrie sont appelés à **déposer leurs candidatures du 23 au 30 septembre 2021** (jours ouvrés uniquement). Ce délai est impératif et ne peut être ni anticipé ni prorogé.

Les candidatures sont déclarées par écrit et **exclusivement déposées à la Préfecture du Lot**.
Les candidatures peuvent être individuelles ou présentées dans le cadre d'un groupement, accompagnées :
- d'un justificatif d'identité ;
- d'un document justifiant le délai de deux ans d'ancienneté d'activité prévu à l'article L. 713-4 du code de commerce.

Les candidatures doivent être déposées à la

Préfecture du Lot
(Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des élections)
Place Jean-Jacques Chapou, Cahors

Entrée rue de la Légion d'Honneur

aux horaires suivants :

du jeudi 23 septembre au mercredi 29 septembre
de 9h à 11h et de 14h à 16h ;

le jeudi 30 septembre
de 9h à 12h.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État